Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 067-216700732-20250325-2025032520-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 24

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Amandine MARTIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :
Pascal HELDE donne pouvoir à Daniel BROCKER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

Absents :
-

14. Divers

RAPPORTEUR : M. le Maire

14.3. Convention cadre de la Protection Civile 67 à Châtenois

DELIBERATION D20032025/20

L'Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin, offre, dans le cadre de situations d'urgence et de soutien aux populations, d'assurer ou de compléter les missions de secours, de sauvegarde ou de prévention à engager à la demande de la Commune de Châtenois. A ces fins, elle implante à Châtenois une antenne locale dont la dénomination inclut le nom de la commune.
En contrepartie, la Commune de Châtenois met à disposition de l'Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin des locaux permettant l'exercice de ces missions. Une convention d'utilisation précaire des locaux communaux est mise en place à cet effet.

Publié le : 26/03/2025 15:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/26515

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 067-216700732-20250325-2025032520-DE

La présente convention cadre définit les modalités de la collaboration :

- La gratuité pour la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours et de petite envergure (jusqu'à 12 intervenants) pour les manifestations organisées par la Commune de Châtenois à concurrence de 4 événements par année civile, auxquels s'ajoute la Fête des Remparts, portée par un collectif d'associations locales ;
- L'attribution d'une réduction de 40% par rapport au tarif de base pour les dispositifs prévisionnels de secours pour les autres manifestations organisées à l'initiative d'associations ou d'entreprises établies à Châtenois, et se tenant sur le territoire communal ;
- La mise à disposition prioritaire des moyens d'interventions de l'antenne en cas d'évènement grave nécessitant de porter assistance à la population de Châtenois (en particulier, dans le cadre du plan communal de sauvegarde, sur simple appel du Maire ou de son représentant) sur une ligne dédiée aux appels d'urgence ;
- La mise en œuvre prioritaire des projets novateurs développés par la Protection Civile du Bas-Rhin et visant à renforcer la sécurité de la population de Châtenois ;
- La gratuité de prestation pour deux sessions par an de sensibilisation aux "gestes qui sauvent" destinées aux habitants, et/ou membres des associations de Châtenois ou des services public de Châtenois ;
- L'attribution d'une réduction de 15% par rapport au tarif de base des formations au diplôme du PSC1 (Prévention Secours Civique de niveau 1) pour des groupes constitués de 10 candidats domiciliés ou résidents à Châtenois ;
- L'attribution d'une réduction de 20% par rapport au tarif de base des formations d'Équipier de Première Intervention (EPI incendie) pour des groupes pour le personnel communal de Châtenois ou les membres des associations locales de Châtenois ;
- L'attribution d'une réduction de 20% par rapport au tarif de base des formations initiales au SST (Prévention Secouriste du Travail) pour le personnel communal de Châtenois, à savoir 2 jours de formation ;
- L'attribution d'une réduction de 30% par rapport au tarif de base des formations continues au SST pour le personnel communal de Châtenois.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention cadre telle qu'annexée.
PRECISE que la convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties pour une durée d'une année, reconductible tacitement deux fois.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 25 mars 2025

Luc ADONETH
Le Maire,

Daniel BROCKER
Le secrétaire de séance,



Publié le : 26/03/2025 15:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/26515